

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS INDUSTRIELS ET MINIERS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de  
matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de  
Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de  
défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc.**

**Dossier 3211-14-046**

**Le 31 octobre 2025**

*Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

| Date<br>année-mois-jour        | Événement  |
|--------------------------------|--|
| 2024-03-28                     | Réception de l'avis de projet  |
| 2024-04-08                     | Délivrance de la directive ministérielle   |
| Du 2024-04-17<br>au 2024-05-16 | Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder  |
| 2024-05-30                     | Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique   |
| 2025-02-03                     | Réception de l'étude d'impact  |
| 2025-02-03                     | Dépôt de l'étude d'impact au registre  |
| 2025-05-07                     | Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés          |
| 2025-08-21                     | Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet   |
| 2025-10-06                     | Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés |
| 2025-10-28                     | Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet   |

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques - Canada Valleyfield (initiateur, ci-après GDV) est un fabricant de matériaux énergétiques destinés à différents usages. Les propulsifs sont fabriquées à partir de matières premières de nitrocellulose et/ou de nitroglycérine et/ou de nitroguanidine et/ou de RDX et d'additifs.

Le site de Valleyfield est en activité depuis 1941. Il compte plus de 150 bâtiments abritant l'ensemble des activités de production. Le site est anthropisé et les terrains sont majoritairement gazonnés.

Le projet prévoit la production additionnelle d'un peu plus de 10 000 tonnes métriques de matériaux énergétiques annuellement. L'initiateur prévoit une phase importante de modernisation de son site échelonnée sur une période de cinq ans. Au cœur de cette modernisation se trouve la mise en place d'une douzaine de nouveaux bâtiments tous situés sur le site de GDV. La modernisation est requise pour consolider les activités à Valleyfield, mettre à jour et améliorer la sécurité des procédés ainsi que d'augmenter la capacité de fabrication de propulsif, et ce, afin de répondre aux besoins du marché. Ce projet inclut également la mise en place d'un système de récupération des composés organiques volatils (acétone et alcool éthylique).

Ce projet de modernisation prévoit la construction d'une nouvelle ligne de fabrication de propulsifs, incluant la construction :

- d'un séchoir d'explosifs;
- d'une unité de pré-mélange;
- d'une unité de mélange et de mise en bloc;
- d'une unité d'extrusion et de coupe;
- d'une unité d'enrobage;
- de trois unités de séchage de propulsifs et de la mise à niveau des quatre séchoirs existants;
- d'une unité d'homogénéisation;
- d'une unité de tamisage et d'emballage.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- le Contrôle environnemental du Québec;
- la Direction principale de la qualité de l'air et du climat – Modélisation et critères air ambiant/information sur le climat;
- la Direction principale de la qualité de l'air et du climat – information sur le climat;

- la Direction des politiques de l’atmosphère - Émissions atmosphériques;
- la Direction des politiques de l’atmosphère - Bruit;
- la Direction principale de la qualité des milieux aquatiques;
- la Direction de l’analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques;
- le Direction de l’eau potable, des eaux souterraines et de surface;
- la Direction principale des eaux usées – Projet industriel;
- la Direction principale de l’expertise hydrique;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction principale des espèces menacées ou vulnérables - Espèces floristiques menacées ou vulnérables et espèces floristiques envahissantes;
- la Direction générale de la faune en région - Faune, habitats fauniques et espèces fauniques menacées ou vulnérables);
- la Direction du marché du carbone;
- la Direction adjointe des risques climatiques et de la transition juste;
- la Direction de l’expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction de l’adaptation aux changements climatiques;
- la Direction générale de l’évaluation environnementale et stratégique - Pôle d’expertise en impacts sociaux;
- la Direction de l’évaluation environnementale des projets industriels et miniers - Risques technologiques;
- le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie;
- Environnement et Changement climatique Canada, section évaluation environnementale.

L’avis de recevabilité a été formulé à partir de l’analyse des documents suivants :

- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Étude d’impact sur l’environnement* - Volume 1, décembre 2024, 515 pages;
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Étude d’impact sur l’environnement* - Volume 2 annexes A à F, décembre 2024, 597 pages;
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Étude d’impact sur l’environnement* - Volume 3 annexes H à L, décembre 2024, 198 pages;
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Réponses aux questions et commentaires (1 de 4)*, août 2025, 55 pages;

- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Réponses aux questions et commentaires (2 de 4)*, août 2025, 30 pages;
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Réponses aux questions et commentaires (3 de 4)*, août 2025, 246 pages;
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Réponses aux questions et commentaires (4 de 4)*, août 2025, 342 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. *Réponses aux questions et commentaires – Addenda 2 (partie 1)*, octobre 2025, 26 pages.

Documents confidentiels :

- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Annexe B de l'Annexe A. Fichier des calculs des émissions, décembre 2024, 24 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 5 – Caractérisation environnementale de site – Phase I – Mise à jour, décembre 2024, 103 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 – Portée du rapport de caractérisation environnementale de site, Juin 2020, 1 page.
- 
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 7 – Annexe C, partie 1 – Rôle d'évaluation foncière, décembre 2023, 80 pages.
- 
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 8 – Annexe C, partie 2 – Rôle d'évaluation foncière, décembre 2023, 270 pages.
- 
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 9 – Annexe D - Rapport photographique, février 2024, 29 pages.
- 
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 10 – Annexe E, Sources de contamination potentielle identifiées - Caractérisation environnementale de site – Phase I, date inconnue, 24 pages.

- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 11 – Annexe F, Recueil de cartes - Caractérisation environnementale de Site - Phase I, Novembre 2024, 29 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 12 – Annexe G (1 de 3), 1296 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 13 – Annexe G (2 de 3), 3320 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Étude d'impact sur l'environnement – Volume 14 – Annexe G (3 de 3), 2581 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Réponses aux questions et commentaires (partie 2), Août 2025, 8 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Réponses aux questions et commentaires (partie 3), Août 2025, 18 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Réponses aux questions et commentaires (partie 3), Août 2025, 18 pages.
- GENERAL DYNAMICS PRODUITS DE DÉFENSE ET SYSTÈMES TACTIQUES – CANADA VALLEYFIELD INC. Addenda 2 – Réponses aux questions et commentaires (partie 2), octobre 2025, 352 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 8 avril 2024.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

*Alyson Gagnon*

**Alyson Gagnon**, biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers